

CULTURE**Conservatoire municipal de musique et de danse**

Contrat de droits d'exploitation du documentaire réalisé par l'association Flèche Noire

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry-sur-Seine et l'association La Flèche Noire s'associent dans la production d'un documentaire en deux parties destiné à promouvoir les activités du Conservatoire municipal de musique et de danse d'Ivry-sur-Seine.

La première partie « La vie au Conservatoire » vise à présenter les différents acteurs du Conservatoire et leur travail au sein de l'établissement d'enseignement musical et chorégraphique. Le deuxième volet « Moi au Conservatoire », titre provisoire, a pour objectif de décrire le parcours des élèves au Conservatoire, ainsi que leur environnement.

Les modalités du partenariat et les obligations de chaque partie sont consignées dans un contrat de coproduction. Le documentaire sera réalisé bénévolement par l'association La Flèche Noire. Il a pour but de promouvoir les activités du Conservatoire d'Ivry-sur-Seine, tout en soutenant le travail d'Olivier Atheba, jeune réalisateur ivryen ayant obtenu le « Coup de pouce » de la Ville pour l'élaboration d'un court métrage intitulé « Notre sonate ».

La projection du documentaire est programmée lors des portes ouvertes du Conservatoire le mercredi 22 juin prochain. Des extraits de ce film seront également mis en ligne sur le site de la Ville afin de valoriser les propositions pédagogiques du Conservatoire d'Ivry-sur-Seine. Le documentaire sera éventuellement exploité sur d'autre(s) support(s) après accord exprès des parties.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver le contrat de coproduction à passer avec l'Association La Flèche Noire.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : contrat

CULTURE

Conservatoire municipal de musique et de danse

Contrat de droits d'exploitation du documentaire réalisé par l'association Flèche Noire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la propriété intellectuelle,

considérant que le documentaire en deux parties sur le Conservatoire municipal de musique et de danse d'Ivry-sur-Seine met en valeur les activités de cet établissement d'enseignement musical,

considérant qu'il est de l'intérêt du Conservatoire municipal de musique et de danse de promouvoir, à travers ce documentaire, ses activités, en terme de rayonnement de l'établissement,

vu le contrat de coproduction, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 43 voix pour et 1 abstention

ARTICLE 1 : APPROUVE le contrat de coproduction à passer avec l'Association Flèche Noire afin de fixer les modalités de réalisation et de droits d'exploitation du documentaire destiné à promouvoir les activités du Conservatoire municipal de musique et de danse et AUTORISE le Maire à le signer, ainsi que les éventuels avenants y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 03 MAI 2011

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 AVRIL 2011